

2007-03-20

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réaction de la Banque nationale à l'article paru dans le journal De Morgen du 20 mars intitulé "Ook Nationale Bank richt pijlen op Citibank"

L'article paru le 20 mars dans le Morgen sous le titre "**Ook Nationale Bank richt pijlen op Citibank**" fait état d'un commentaire attribué à la Banque nationale à propos de l'utilisation du fichier de la Centrale des crédits aux particuliers par la Citibank.

La Banque nationale dément fermement avoir tenu des propos mettant en cause une banque en particulier. Elle ne se prononce pas sur l'utilisation individuelle de la Centrale par les institutions qui sont amenées à la consulter. Elle n'a d'ailleurs pas à le faire: les plaintes en la matière doivent être adressées au SPF Économie.

La Centrale des crédits aux particuliers est un instrument de lutte contre le surendettement; les prêteurs doivent la consulter avant l'octroi d'un crédit à un particulier.

Sa gestion en a été confiée à la Banque nationale par le législateur.

La bonne utilisation des données collectées est suivie par un Comité d'accompagnement où sont représentées toutes les parties concernées: SPF Économie, prêteurs, consommateurs, Commission pour la protection de la vie privée, ainsi que la Banque nationale.

Face à une utilisation abusive des données de la Centrale des crédits aux particuliers, ce comité ne manquerait pas de réagir.